



Cahiers de l'OLL

**N° 10
Décembre 2014**

Observatoire de la laïcité de Lozère

Sommaire

- 1. Conférence-débat
d' Eddy KHALDI à Mende le 4 février 2014.**
- 2. Intervention auprès des lycéens élus de la vie
scolaire 5 novembre 2014.**
- 3. Textes d'Henri PENA-RUIZ
Lettre ouverte aux élus.
Les crèches de Noël**
- 4. Assemblée générale 2014 - samedi 6 décembre
Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges.**
- 5. Vie de l'OLL – Conseils d'administration
6 février 2014
24 juin 2014
10 novembre 2014**
- 6. Bulletin d'adhésion 2015.**

Conférence-débat

Introduction

Bonjour et merci à tous d'être là et de merci à Eddy KHALDI d'être venu pour la 3e fois en Lozère et à Alain qui a été la cheville ouvrière de cette réunion. Je suis heureux comme président de l'Union lozérienne des DDEN d'accueillir aussi un DDEN.

Merci à la Mairie de Mende qui met, à titre gracieux, cette salle à notre disposition.

Hommage à Marc BLONDEL président de la Libre Pensée, association fondatrice de l'OLL qui vient de décéder..

L'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) a été constitué pour permettre un espace commun de réflexion et d'action pour la défense de la laïcité de la République mais aussi naturellement la défense de l'école laïque. Quatorze membres fondateurs : mutuelles, syndicats et associations proches de l'enseignement mais aussi mouvements d'idée et philosophiques, ont participé à sa création.

L'OLL est ouvert aux organisations (personnes morales) et à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui se reconnaissent dans sa Charte et ses statuts

Eddy KHALDI, enseignant, militant syndicaliste est coauteur avec la journaliste Muriel FITOUSSI de "Main basse sur l'Ecole publique" paru fin 2008. Après la création de l'OLL en 2009, c'est tout naturellement vers lui que nous nous sommes tournés pour, le 6 février 2010, évoquer les financements de l'enseignement privé et la loi Carle.

Puis après la parution de "La République contre son École" fin 2011 il est revenu à Mende le 4 février 2012 pour faire un bilan du quinquennat qui finissait par rapport à l'Ecole.

C'est donc en toute logique et avec une certaine régularité que cette année nous l'avons sollicité un peu plus tard au printemps, vu les conditions climatiques de ses deux premières interventions lozériennes.

Ses livres, incontournables pour qui s'intéresse au système éducatif, montrent la dérive qui, sous prétexte de liberté de l'enseignement, met en œuvre, en réalité, la privatisation de l'Ecole publique.

La pétition contre la loi Debré qui circula de février à mai 1960 recueillit près de 11 millions de signatures. Ce qui a été possible alors est-il possible aujourd'hui encore ?

L'offensive anti-laïque menée sous le précédent quinquennat contre l'Ecole de la République et l'Université est-elle stoppée ? Depuis mai 2012, quelle évolution pour l'école et la laïcité ?

La question est posée : la parole à Eddy KHALDI.



Observatoire de la laïcité de Lozère

Conférence – débat

L'Ecole et la laïcité

avec Eddy KHALDI

coauteur avec Muriel FITOUSSI de
Main basse sur l'Ecole publique et de *La République contre son école*

Mardi 15 avril 2014
à 17h 15 - Salle Urbain V - MENDE

Entrée libre et gratuite



Membres fondateurs de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) : Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP), Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP), Association lozérienne du Grand Orient de France, Association Prévention de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (APMAIF), Autonome de Solidarité Laïque (ASL), Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF), Fédération départementale de la Libre Pensée, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), Fédération des Œuvres Laïques - Ligue de l'Enseignement (FOL), Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats, Mutuelle Assurance de l'Education (MAE), Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), Union Lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN), Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

Laïcité et rythmes scolaires

Un viol de la loi Debré ? [1]

Paradoxe de notre République laïque qui aurait pu s'apprêter, après les accords LANG CLOUPET, à signer un nouveau concordat scolaire avec l'illicite réseau de l'enseignement catholique : *"Nous sommes à la recherche d'un accord avec le ministère, explique Éric MIRIEU de LABARRE, secrétaire général de l'enseignement catholique. Nous souhaitons qu'il exprime officiellement sa volonté que le privé entre dans la réforme, sous la forme d'un protocole ou d'une déclaration commune."*[2]

Seuls des établissements privés « à caractère propre » ont la faculté de passer contrat, un à un, avec l'État. Donc, la loi interdit une négociation entre les pouvoirs publics et des réseaux ou des Églises.

Les concessions illégales et illégitimes contenues dans cet inédit concordat scolaire LANG-CLOUPET, du 8 janvier 1993, constituaient un assujettissement institutionnel d'un ministre de la République au représentant de la hiérarchie catholique. Cet accord LANG-CLOUPET ouvrait la voie à des fiançailles avec l'Église par une reconnaissance, de fait, d'un « réseau » de l'enseignement catholique, partenaire désigné, en lieu et place des établissements d'enseignement privés. Le 9 janvier 1993, l'évêque COLONI responsable de l'enseignement catholique se félicitait de cette revanche inespérée de l'Église sur l'État : « Il s'agit de permettre à une recherche spécifiquement religieuse d'être reconnue comme telle par la société et par l'Église. Et il semble que cela devient possible. »

Aujourd'hui, des organisations laïques ont dénoncé comme illégal et inacceptable : « Le financement de l'aménagement des rythmes scolaires des écoles privées... »[3] par la puissance publique ainsi, le CNAFAL[4] demande « solennellement au gouvernement et au Parlement que ce projet de financement des écoles privées soit abandonné. » Les DDEN[5] déclarent inacceptable et condamnent aussi fermement : « le financement de cette réforme pour les écoles privées, en contradiction avec le code de l'éducation »[6] . Le CNAL[7] titre son communiqué : « Rythmes scolaires : pas d'argent public pour le privé ! »[8] et ajoute : « le ministère de l'Éducation nationale doit sans tarder lever l'ambiguïté qu'il entretient dans le guide pratique adressé aux élus sur la mise en place des nouveaux rythmes à l'école primaire. »

Grâce à de telles pressions, la violation du principe de laïcité ne devrait pas échapper à la clairvoyance juridique du ministre de l'Éducation nationale qui semble avoir abandonné le projet de financer illégalement les activités post scolaires des écoles privées. Selon une dépêche de l'AEF, le ministère aurait récemment proposé au secrétariat général de l'enseignement catholique : « une entrée du privé dans un schéma piloté par le DASEN ». Le représentant de l'enseignement catholique a refusé cette tutelle de l'État : « ce n'est pas conforme au fonctionnement de nos établissements, qui sont certes moralement redevables, mais pas sous l'autorité du DASEN » mais sous celle de l'Église.

Éric MIRIEU de LABARRE ose même, aujourd'hui, menacer le ministre de l'Éducation : *" Si on n'obtient pas satisfaction, nous serons obligés de dire aux écoles de faire comme elles veulent. Je refuse d'envoyer nos écoles au casse-pipe".* Il s'arroge illégalement, le pouvoir de

négocier avec la puissance publique au nom d'un réseau clérical. Et il se garde bien de préciser que juridiquement le financement des activités périscolaires, relevant du « caractère propre », est explicitement et formellement prohibé, y compris par la loi Goblet de 1886 et la loi Debré de 1959. Éric MIRIEU de LABARRE proclamait publiquement en toute hypocrisie : « La loi Debré est un texte qui a vécu. Il a été, en quelque sorte, réinterprété par la pratique sans qu'on en change pour autant la moindre virgule. »[9]

Désormais, l'enseignement catholique va s'évertuer à violer cette loi auprès des communes: « Dans ce contexte, l'enseignement catholique invite les équipes éducatives et les chefs d'établissement à rechercher les modalités d'un partenariat constructif avec les collectivités locales, et à faire le meilleur usage de leur liberté...»[10]

Dorénavant, ce nouveau chantage à la guerre scolaire des responsables de l'enseignement catholique va se poursuivre jusqu'à la prochaine étape : « l'enseignement catholique est traversé par les mêmes doutes et les mêmes interrogations » que d'autres « responsables et partenaires de l'école »... « L'enseignement catholique critique les modalités de la réforme des rythmes scolaires, et préfère, dans un premier temps, jeter l'éponge. "Les conditions de mise en place du projet dans les établissements privés n'ont pu, à ce jour, être clarifiées".[11]

Les écoles privées sous contrat organisent librement la semaine scolaire au nom de l'autonomie de leur « caractère propre ». Certains médias l'ont rappelé : « Juridiquement parlant, elles n'y sont pas tenues, puisque le décret du 24 janvier sur l'organisation du temps scolaire ne mentionne que les écoles primaires publiques. Un statut à part lié à la loi de 1959, définit leur "caractère propre" en rendant les directeurs des écoles privées libres de l'organisation du temps scolaire dans leurs établissements. »[12] Toute obligation est proscrite.

Vous connaissez un service public où l'Etat finance directement sa propre concurrence au profit d'une religion ?

L'État peut-il indéfiniment sacrifier le service public soumis aux obligations afférentes en alimentant une entreprise concurrente qui développe un enseignement clérical ? L'Etat lui accorde une parité de financement malgré une disparité de devoirs au prétexte de sa liberté .

Éternelle revendication de ces libéraux qui n'ont aucun scrupule à revendiquer les subventions publiques et la liberté ! Cette exigence libérale de la Fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique va se mettre en place dans ses « journées nationales des 5,6 et 7 avril 2013 » : « ...il est fondamental que nous réfléchissions sur la façon dont nous devons faire évoluer notre modèle économique à court, moyen et long terme »

L'enseignement catholique accède aujourd'hui à un statut anachronique bientôt renforcé par l'Église et promu à la façon d'un ersatz de service au public. Cela concrétise de ce fait, la notion fumeuse de « laïcité positive » proclamée au Latran. L'enseignement privé sous contrat, par son mode de gestion entrepreneurial, ses pratiques de recrutement des élèves ou des personnels, contribue, en réalité, par une concurrence subventionnée, à une privatisation de l'éducation.

Eddy KHALDI

[1] Article publié le 14 février sur « SAUVONS L'ECOLE » <http://sauvons-lecole.over-blog.com/article-reforme-des-rythmes-scolaires-une-violation-de-la-loi-debre-115349352.html> et le 15 février sur AGORAVOX :

<http://www.agoravox.fr/actualites/societe/article/une-violation-de-la-loi-debre-130753>

[2] Journal Le Monde du 26 février 2013 article de Manon RESCAN : "L'enseignement catholique négocie son soutien à la réforme des rythmes scolaires".

[3] Communiqué du 16 février 2013 : <http://www.cnafal.org/Le-financement-de-l-amenagement-des-rythmes-scolaires-des>

[4] Conseil national des associations familiales laïques

[5] Délégués départementaux de l'Éducation nationale

[6] Communiqué du 18 février 2013 : http://www.dden-fed.org/fede2012/membres/circulaires_2013/lreforme_rythmes_scolaires_communique_18_fevrier_2013.pdf

[7] Comité national d'action laïque : est composé de la FCPE, des DDEN, de la Ligue de l'Enseignement, du SE-Unsa et de l'Unsa Education

[8] Communiqué du 26 février : <http://www.se-unsas.org/spip.php?article5494>

[9] Colloque de l'enseignement catholique le 5 mai 2010 au lycée Lamennais à Ploërmel

[10] Dépêche AEF vendredi 1^{er} mars 2013

[11] Article du journal l'Express du 1^{er} mars 2013 : "Réforme des rythmes scolaires: le coup de semonce de l'enseignement catholique".

[12] Le Monde *ibid*

Article Midi Libre - mardi 22 avril 2014.

Eddy Khaldi s'est penché sur la laïcité au sein de l'école

Conférence | Il a dressé un état des lieux de la situation en France.

À l'initiative de l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL), Eddy Khaldi a donné une conférence mardi dernier, à la salle Urbain-V.

Cet enseignant, responsable syndical, délégué départemental de l'Éducation nationale venait ainsi pour la troisième fois, à Mende. Dans l'un de ses ouvrages, il souligne que, depuis la loi Debré de 1959, la France est le seul pays qui possède une école publique et en même temps subventionne massivement sa propre concurrence en aidant les écoles privées, dont la très grande majorité sont religieuses et ont un « caractère propre. »

Il expliquait que la tendance actuelle est à l'aggravation de la loi Debré. D'une part, notre pays connaît une banalisation du dualisme scolaire qui n'est

pas plus remis en cause aujourd'hui.

Selon lui, « il semble maintenant de bon ton de comparer en permanence les performances des deux systèmes éducatifs, comme s'il s'agissait d'entreprises du CAC 40 et de distribuer des notes, souvent pour affirmer que l'école privée obtient de meilleurs résultats. »

Cette comparaison est injuste, car elle feint d'oublier que les établissements publics ne peuvent ni sélectionner leurs élèves, souvent dans les classes supérieures de la société, ni limiter leurs effectifs. »

Les statistiques officielles donnent la démonstration de ces deux pratiques qui permettent effectivement de meilleures conditions de travail dans le privé. La question fondamentale

est que l'État oublie son obligation constitutionnelle de neutralité et que la loi de 1905 devrait s'appliquer encore plus strictement en matière d'éducation que dans tous les autres secteurs de l'administration.

« Notre pays glisse ainsi insidieusement vers une communautarisation de plus en plus poussée, poursuit le conférencier. Lors du vote de la loi Debré, les écoles privées étaient presque exclusivement catholiques, aujourd'hui les autres religions mènent une offensive claire. Qu'avons-nous fait du rêve républicain d'une grande école publique laïque accueillant tous les élèves, sans distinction d'origine ou de milieu social, pour former des citoyens éclairés ? », conclut-il.

Corres. ML : 06 73 58 64 44



■ Eddy Khaldi est enseignant et responsable syndical.

Enseignement privé et rythmes scolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un "*fonds d'amorçage*" a été mis en place pour toutes les communes disposant d'une école maternelle ou élémentaire, publique ou privée sous contrat, **lorsque les enseignements sont organisés sur neuf demi-journées par semaine**. Le décret précise que la réforme s'applique obligatoirement aux écoles publiques. Les écoles privées peuvent décider de ne pas l'appliquer.

En effet, un statut particulier de la loi Debré reconnaît aux écoles privées sous contrat leur "*caractère propre*". À la rentrée 2014, environ 90% des établissements privés sont restés sur un rythme de 4 jours et 95% (tous moins Ispagnac) en Lozère.

Alors qu'auparavant, la loi interdisait le financement des activités post et périscolaires des écoles privées, la loi de refondation permet désormais ce financement et **aggrave la loi Debré**.

D'autre part, la loi Carle stipule que les mairies doivent participer au fonctionnement des écoles privées en versant un forfait communal calculé en fonction "*du coût moyen d'un élève dans les écoles publiques de la commune*". Ainsi, l'augmentation des dépenses des communes, occasionnée par la mise en place de la réforme, va entraîner une augmentation de ce "*coût moyen*" et par conséquent risque d'**augmenter les subventions versées à l'enseignement privé**. Ces subventions sont obligatoires pour les écoles élémentaires et facultatives pour les maternelles.

Ainsi, les écoles privées qui n'ont pas mis en place la réforme scolaire vont pouvoir bénéficier des fonds d'amorçage destinés à cette réforme.

En finançant le "*caractère propre*" du périscolaire, l'État subventionne implicitement les **activités culturelles** (catéchisme ou autre) des établissements confessionnels sous contrat.

Les citoyens doivent **veiller à ce que le versement du forfait communal à une école privée n'inclut pas les "*dépenses engendrées par la réforme*"**, alors même que cette école ne l'aurait pas mise en place. De plus, ce calcul ne devra prendre en compte "*que les 4/5 des dépenses du public*", correspondant au nombre de jours d'occupation des classes et des frais afférents.

De nombreuses attaques ont été portées contre l'école publique depuis **la Loi Debré** qui, en 1959, autorise le financement de la partie enseignement des écoles privées sous contrat et dernièrement :

❑ En 2009, **la loi Carle** oblige les communes à financer la scolarisation de leurs résidents dans une école privée hors de leur territoire. On attend toujours son abrogation.

❑ En 2013, alors que le financement des activités périscolaires, relevant du "*caractère propre*", est formellement interdit par la loi Goblet de 1886 et la loi Debré de 1959, la loi sur la refondation de l'école autorise le financement public de ces activités dans les écoles privées.

Plusieurs organisations laïques ont dénoncé ce financement comme inacceptable et illégal. Pour les DDEN il faut condamner le financement de cette réforme pour les écoles privées, en contradiction avec le code de l'éducation.

En résumé :

Rythmes scolaires : pas d'argent public pour le privé !

Texte du 27 novembre 2014.

A l'occasion de la venue du pape au Parlement Européen.

Strasbourg : "la saine laïcité" de l'Eglise

Aucune voix des **organisations laïques traditionnelles** ne s'est élevée contre cette visite divine à Strasbourg. **Où est l'Observatoire français de la laïcité ?** Pourquoi reste-t-il atone ? Refuse-t-il de voir l'immixtion du religieux dans le champ politique ?

Seul l'Observatoire Chrétien de la Laïcité, groupant des associations en majorité catholiques, en France, a désapprouvé fermement la décision d'inviter le pape à s'exprimer officiellement devant le Parlement européen : **« l'Observatoire Chrétien de la Laïcité demande la séparation claire et nette des Institutions religieuses et de l'Etat au sein des institutions européennes. C'est une des conditions essentielles pour permettre aux européens de toutes convictions religieuses ou non de vivre ensemble. »**

Dans les mêmes circonstances en 1988, Jean Paul II prêchait pour une nouvelle évangélisation : **« Le combat que mène Jean-Paul II n'est pas politique, mais éthique et culturel. »** disait LE MONDE. Cette visite avait soulevé bien des réactions de plusieurs organisations laïques.

En 2014, les intentions politiques et philosophiques, ainsi que les intentions stratégiques sont encore plus évidentes. Excepté quelques voix isolées, plus personne dans nos organisations laïques ne réagit à cette entorse de plus en plus cléricale. L'Eglise a-t-elle toutes les compétences, qualités et expérience pour donner des leçons de démocratie ?

La « nouvelle laïcité » de l'Eglise reprend racine en Europe.

Une séparation asymétrique prend corps. Le pape intervient dans le champ politique mais le politique, lui, ne peut intervenir sur le terrain de l'Eglise. Ainsi, dans sa dernière exhortation *« Ecclesia in Medio Oriente »* le pape **Benoît XVI** précisait ce qu'il entend par laïcité, ce respect de la distinction de la sphère religieuse et de la sphère politique appelées à se connaître, à collaborer entre elles sans se mélanger : **« La saine laïcité, ... signifie libérer la croyance du poids de la politique et enrichir la politique par les apports de la croyance... »**

Eddy KHALDI

Intervention de l'OLL

lors de la réunion inter-conseil de vie lycéenne de Lozère
mercredi 5 novembre 2014

Cette intervention au lycée Théophile Roussel de Saint Chély d'Apcher a eu lieu à la demande des enseignants et CPE : *"Concernant la réunion inter-conseil de vie lycéenne de Lozère qui aura lieu le mercredi 5 novembre au lycée Théophile Roussel de Saint-Chély, seront présents les lycéens élus de Saint Chély et des lycées Chaptal et Peytavin de Mende, soit 45 élèves. La thématique de la laïcité sera abordée en début d'après-midi... J'espère que tu pourras intervenir au nom de l'Observatoire de la laïcité de Lozère. L'objectif est de rappeler l'Histoire de cette valeur fondamentale de notre République et son évolution. Pourquoi demeure-t-elle essentielle ?"*

Prévu initialement de 13h30 à 15 h 45, ce débat s'est poursuivi jusqu'à 16h30 avec une forte écoute des intervenants et des lycéens entr'eux. Cette initiative jugée très intéressante par tous et correspondant à un besoin manifeste, s'est terminée par la demande des lycéens d'une intervention pour tous les élèves qui le souhaitent dans les différents établissements.

Introduction

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère a été créé afin de réfléchir aux enjeux de la laïcité dans la République et le monde.

La Constitution de la Ve République (1958) dit dans son article 1 : *"La France est une République indivisible, **laïque**, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances..."*. Elle garantit des droits égaux aux femmes et aux hommes et nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La laïcité est donc au cœur du pacte républicain, son actualité est évidente comme valeur, principe, combat des républicains. Dans une époque de réaffirmation du fait religieux et la tentation permanente de voir ce dernier imposé dans la société, les exemples sont multiples.

Tout d'abord il faut rappeler que la laïcité est **un ensemble de règles de droit**, notamment la loi de 1905 instaurant la séparation de l'Église et de l'État. Mais il s'agit également du **produit d'une histoire nationale depuis l'Ancien Régime jusqu'au XXe siècle, d'un apport notamment des philosophes du XVIIIe et d'un combat historique entre l'Église et l'État** pour savoir si l'Église contrôlerait les consciences à travers l'éducation et la formation, ou si l'État assurerait le respect des consciences. La laïcité est donc avant tout **une liberté, une conquête de liberté, celle de croire ou de ne pas croire, de pratiquer ou ne pas pratiquer une religion, d'en changer...**

C'est aussi la séparation des Églises et de l'État, qui implique la neutralité de l'État, des collectivités locales et des services publics. Cette conception de la laïcité est au cœur de la citoyenneté française : nous sommes des citoyens à égalité de droits et de devoirs, peu importe les croyances ou les origines. **La laïcité est au cœur de la République car elle contribue à construire la citoyenneté.** Concernant l'application de la laïcité, ce qu'interdit et garantit la loi dans l'espace public, notamment : aucune religion ne peut imposer ses prescriptions à la République, aucun principe religieux ne peut conduire à ne pas respecter la loi, aucun agent d'une administration publique ou

gestionnaire d'un service public ne peut manifester ses convictions religieuses par des signes ou comportements prosélytes (rappel à la fin de la 1ère guerre mondiale, Clémenceau en 1918 ni aucun de ses ministres n'ont participé es-qualité à un office religieux).

D'où nos critiques sur certaines attitudes ou habitudes (notamment en Lozère mais aussi au plus haut sommet de l'Etat). La loi doit s'appliquer partout sur le territoire de la République (information sur le statut d'Alsace-Moselle et certains DOM).

Une distinction non-juridique entre un espace public qui est le cœur intangible de la laïcité, autrement dit l'école, les services publics, les collectivités locales, et un espace public partagé que sont les rues et les places par exemple. Quels peuvent être les comportements qui permettent de vivre ensemble dans cet espace partagé ?

Plus récemment, les deux lois de 2004 et 2009 ont été votées afin de légiférer sur le port de certains signes religieux dans différents espaces publics. Concernant la première, qui interdit le port de signes religieux ostensibles à l'école publique, cette loi se passe très bien, et il n'y a plus de contentieux. Concernant la loi de 2009 interdisant le port du voile intégral dans les lieux publics, elle est fondée sur le respect de l'ordre public. Malgré certaines difficultés d'application, elle est devenue aujourd'hui un marqueur.

La conception française de la laïcité est souvent attaquée dans le monde, il s'agit pourtant d'un principe universel. Ce qu'avaient bien compris certains pays (exemple : Kemal Atatürk lors de la création de la République en Turquie). Il faut la défendre car s'il devait un jour y avoir une Constitution européenne, nous aurions intérêt, l'Europe aurait intérêt, à intégrer le mot laïcité dans le texte. Il faut **cesser d'ajouter des épithètes à la laïcité**, ni ouverte, ni positive. **Il faut la laïcité tout court**. Tout le reste entraîne des déviations.

L'enjeu aujourd'hui est de **rappeler l'actualité de la laïcité**, dans un contexte de tensions, de montée de l'antisémitisme, de l'anti-islam, des communautarismes, un moment où il faut retisser le lien social. Selon un récent sondage la laïcité résonne positivement pour la grande majorité de nos concitoyens. **Quand elle est correctement expliquée, la laïcité emporte donc une large adhésion**. C'est donc **un énorme travail d'éducation et d'information qui doit être fait**. La Charte de la laïcité mise en place par l'ancien ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon est une excellente initiative, encore faut-il qu'elle soit vécue, comprise, partagée.

Ramener **de la raison dans le débat sur la laïcité**, afin de lutter contre l'obscurantisme et les raccourcis ; ramener de la raison également pour **apporter de l'éducation et de la formation sur la laïcité, re-contextualiser ce principe afin de comprendre le processus historique qui amène une société à se séculariser** ; contextualiser également le droit et son explication afin de **faire face aux nouveaux enjeux**, pas seulement à l'école.

Il est nécessaire de **mobiliser les Français sur la laïcité**, par exemple en plantant des arbres de la laïcité, en instaurant une journée nationale de la laïcité le 9 décembre, etc comme le propose l'Observatoire de la laïcité. Mais aussi en organisant des initiatives comme la vôtre en suscitant le débat et en expliquant sans cesse cette règle première du "vivre ensemble".

Durant et à l'issue du débat :

Comment définir la laïcité ?

La Laïcité est née en France, mais la Laïcité n'a pas de définition officielle ce qui peut amener des confusions sur le sens à lui donner.

1. Vivre ensemble

Comment vivre ensemble, en paix, avec toutes nos différences ? Grâce à une organisation politique permettant :

- à **chacun de vivre librement ses options spirituelles**
- à **tous de disposer d'un espace commun, public, assurant liberté et égalité**.

La finalité de la Laïcité est de faire que l'on vive mieux ensemble. C'est un facteur de cohésion précieux dans une société pluraliste et multiculturelle.

La République Française s'est construite autour de la Laïcité.

2. Quels sont les principes de la Laïcité ?

- **Liberté de Conscience** : liberté de croire ou ne pas croire, droit de choisir en toute liberté son option spirituelle. Ce sera un des rôles de l'Ecole Laïque de permettre d'acquérir cette liberté de Conscience.
- **L'égalité des Options Spirituelles** : stricte égalité des Citoyens, quelle que soit leur option spirituelle.
- **L'Universalité de la Loi Commune** : la Loi est la même pour tous, soucieuse de l'intérêt général.

3. La séparation des églises et de l'Etat par la Loi de 1905

C'est le fondement juridique de la Laïcité.

Pour réaliser cette séparation on distingue **une Sphère Publique et une Sphère Privée**.

- La Sphère Publique c'est l'Espace Public qui rassemble les Hommes et les Femmes. C'est la sphère citoyenne, où le citoyen évolue socialement, économiquement, politiquement et juridiquement. On y trouve des intérêts communs : justice, enseignement, santé et protection sociale, sécurité et autres services publics. **Tout le monde y est à égalité et les règles y sont clairement définies, fondées sur les Droits de l'Homme.**

- La Sphère Privée, c'est la Sphère Personnelle, de la liberté absolue de conscience, celle où peuvent s'exprimer les convictions philosophiques, religieuses, les croyances, les pratiques religieuses et éventuellement certains modes de vie communautaires.

Par cette séparation, la Laïcité concilie unité et diversité.

Elle implique évidemment **la neutralité de l'Etat** : l'Etat ne privilégie aucune option spirituelle ou religieuse, avec pour conséquence leur non financement et assure la neutralité de ses représentants (ici les enseignants).

L'OLL diffuse régulièrement à ses adhérents des textes d'actualité.

On trouvera ci-après le texte publié le 1er décembre et que IOLL a diffusé à la veille de son assemblée générale 2014.

Henri PENA-RUIZ est intervenu à Mende :

□ Le 23 avril 2009, sur L'idéal laïque aujourd'hui. Cette réunion était organisée par des associations constitutives de l'OLL plus la MAIF, la MGEN et la CASDEN. De cette réunion est né l'OLL

□ Le 18 mars 2010, sur L'école laïque, école de la liberté, réunion organisée par la MAIF et l'OLL.

Lettre ouverte aux élus

par Henri PENA-RUIZ

1er décembre 2014

La laïcité va mal. Ancien membre de la Commission Stasi sur l'application du principe de laïcité dans la République, je ne peux garder le silence. Naguère, la droite au pouvoir la malmenait par la bouche de Monsieur Sarkozy. Aujourd'hui certains élus de gauche ne la traitent pas mieux. Tout se passe comme si les vrais ennemis de la laïcité et ses faux amis semblaient d'accord pour l'encenser en principe et la violer en pratique. Halte à la duplicité. Inventaire.

D'abord un vocabulaire polémique brouille les choses à loisir. Il est trop facile, par exemple, d'inventer une opposition artificielle entre la laïcité dite "ouverte" et la laïcité dite "de combat". La première expression est usuelle chez les adversaires de la laïcité qui insinuent ainsi que la laïcité tout court serait fermée. Une calomnie travestie en signe d'ouverture. La seconde est fréquente chez ceux qui par électoralisme refusent de défendre la laïcité et en édulcorent le sens. Une trahison déguisée en réalisme. Un tel vocabulaire est d'ailleurs absurde. Parle-t-on de la « liberté ouverte » ou des « droits humains de combat » ? Bref, on adjectivise la laïcité soit parce qu'on en rejette les exigences soit parce qu'on manque de courage politique pour les faire valoir.

Les vrais ennemis de la laïcité rêvent de rétablir les privilèges publics des religions: c'est ce qu'ils appellent "laïcité ouverte". Ils parlent de "liberté religieuse" plus que de liberté de conscience. Faudra-t-il parler aussi de "liberté athée"? Ses faux amis répugnent à la défendre par peur de perdre des voix et inventent l'expression polémique "laïcité de combat" pour qualifier une telle défense. C'est ce qui ouvre tout grand un chemin à une contrefaçon de laïcité par la droite extrême. Celle-ci feint de défendre la laïcité alors qu'elle la caricature en la tournant contre un groupe particulier de citoyennes et de citoyens. Ce qui est alors en jeu, c'est une conception discriminatoire travestie en laïcité. Tout le contraire de celle-ci.

Un premier exemple d'attaque contre la laïcité par la droite puis de refus de la défendre par la gauche au pouvoir. Comme on sait, la loi Carle votée sous la présidence de Monsieur Sarkozy met à la charge des communes la scolarisation d'enfants dans des écoles privées de communes voisines. Quand les laïques contestent cette loi et en demandent l'abrogation, les vrais ennemis et les faux amis de la laïcité, tout uniment, les accusent de vouloir rallumer la guerre scolaire ! Une accusation ridicule qui dissimule mal la volonté de faire entériner une violation de la laïcité. Aujourd'hui, que fait le gouvernement dit socialiste contre cet héritage de l'ère antérieure qui renforce les privilèges des écoles privées religieuses, affranchies de surcroît de l'obligation d'appliquer la réforme des rythmes scolaires ? Rien. C'est triste. Pire. Monsieur Peillon, précédent ministre de l'Education Nationale, a rédigé une charte de la laïcité. Mais il a étendu le financement public des activités périscolaires aux écoles privées, alors que la Loi Debré ne le prévoyait que pour les disciplines d'enseignement. Comprenez que ça pourra.

A Paris, tout en s'affirmant fidèle à la laïcité, la mairie continue à subventionner des crèches confessionnelles et des fêtes religieuses comme celle qui a été organisée l'été dernier pour le ramadan. Ainsi des contribuables athées ou agnostiques sont obligés de subventionner à hauteur de 70 000 euros une fête religieuse. A quand une grande fête de l'humanisme athée financée sur fonds publics, à Paris et ailleurs ? Invoquer la culture, en l'occurrence, est peu rigoureux et néfaste. Confondre la culture arabe et le culte musulman c'est offrir un cadeau inespéré aux extrémistes religieux qui persécutent les arabes athées, accusés de "trahir leur culture". Dans le même esprit,

Franco proclamait: *"En Espagne, on est catholique ou on n'est rien"*. Et le cardinal Rauco Varela dit que l'avortement n'est pas dans la "culture espagnole". D'où la tentative de Monsieur Rajoy, aujourd'hui avortée, de supprimer un droit essentiel des femmes. La culture a bon dos! C'est la commission Machelon, mis en place par Nicolas Sarkozy, qui a recommandé le brouillage de la distinction entre culte et culture afin de contourner la loi du 9 Décembre 1905 qui interdit de financer les cultes. Nombre d'élus de gauche comme de droite appliquent la recette tout en se disant laïques, bien sûr.

Dans le Limousin, on a financé sur fonds publics des processions religieuses catholiques, en présentant ces dernières comme des "manifestations culturelles". Heureusement, dans ce dernier cas, les tribunaux ont condamné ce subterfuge. Contre l'évidence trop d'élus brouillent les choses. L'électoratisme ainsi mis en œuvre veut faire prendre des vessies pour des lanternes. Je rêve d'une sixième république où les professions de foi des élus seraient le cas échéant opposables à leur pratique effective. La laïcité reprendrait quelques couleurs, et la justice sociale aussi. La vie politique cesserait d'inspirer le dégoût aux citoyens qui pensent que les principes sont faits pour être appliqués.

On va m'objecter le pragmatisme, invocation sempiternelle des élus qui trahissent. Mais concrètement le devoir des élus n'est pas d'encourager par des fonds publics les manifestations communautaristes. Il est de rappeler à tous leurs administrés que leur humanité ne se réduit pas à leur appartenance à une religion, qu'ils sont hommes et citoyens avant d'être musulmans ou catholiques. Des citoyens porteurs de volonté générale, c'est-à-dire d'une faculté de vouloir ce qui vaut pour tous et non ce qui ne vaut que pour eux seuls. Mesdames et messieurs les élus, mettez votre pratique en accord avec les principes que vous prétendez défendre ! Pour lutter efficacement contre les communautarismes religieux et leurs dangereuses dérives, cessez d'encourager les revendications particularistes. Les élus politiques, porteurs des principes et des lois de la République, sont comme le disait Victor Hugo les *"instituteurs du peuple"*.

Une politique républicaine doit viser le seul intérêt général, commun à tous. Dans cet esprit, il faut consacrer l'argent public aux seuls services d'intérêt général. Et montrer ainsi que la République ne se contente pas de proclamer l'universalisme, mais lui donne concrètement chair et vie. L'instruction et la culture, l'accès aux soins, le logement social, sont d'intérêt commun aux divers croyants et aux athées. Ils sont de portée universelle. Pas la religion, ni d'ailleurs l'athéisme, options spirituelles particulières, à traiter comme telles si le mot république a encore un sens. Le deuxième article de la Loi du 9 Décembre 1905 est clair: *"La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte"*.

En Alsace Moselle, des maires se déclarent laïques tout en défendant le concordat. Pourtant celui-ci met à la charge des contribuables de toute la République les salaires des prêtres, des rabbins et des pasteurs des départements concordataires. Bref il contraint des athées et des agnostiques à financer la religion. Un comble en temps de crise et de vaches maigres pour les services publics ! Quelle est la motivation des élus concordataires, sinon un calcul électoral qui les conduit à chouchouter les croyants, donc à les traiter mieux que les athées. Au passage ils accréditent l'idée fautive selon laquelle la laïcité rejette la religion alors qu'elle ne rejette que ses privilèges publics. Et ils veulent faire croire que les trois composantes du droit local (concordat napoléonien, Loi Falloux, droit social allemand) sont inséparables, ce qui est faux. On peut abroger le concordat et les dispositions discriminatoires de la Loi Falloux (la religion inscrite dans l'enseignement public) sans toucher au droit social local.

Dans un discours émouvant sur les morts de la première guerre mondiale, le président de la République vient de souligner la dimension symbolique d'un mémorial qui ne recense plus les morts par nationalités mais les réunit au contraire dans un même hommage. On aurait aimé qu'il réhabilite au passage les fusillés pour l'exemple, ces hommes qui ne manquaient pas de courage mais clamaient leur révolte devant des massacres aujourd'hui déplorés par toute l'Europe. On aurait voulu aussi que l'hommage ne cite pas seulement les *"soldats de toutes religions"* mais également les soldats de conviction humaniste athée, donc *"les soldats de toutes convictions"*. Un "détail"? Non. Une omission discriminatoire. *"La République a besoin de croyants"*...C'est ce qu'osait dire dans l'exercice de ses fonctions Nicolas Sarkozy, établissant ainsi une hiérarchie entre croyants et athées. Notre président actuel lui emboîte-t-il le pas en ne mentionnant que les soldats croyants ? Est-il si difficile pour le Président d'une république laïque de ne pas privilégier un type d'option spirituelle dans un

moment aussi solennel ? Henri Barbusse, auteur d'un grand livre sur la guerre de 1914, *Le Feu*, aurait sans doute condamné cette discrimination implicite. De même pour Apollinaire, grièvement blessé sur le front et peu porté sur la religion.

Quant au récent voyage officiel à Rome du Premier Ministre de la République, aux frais de l'Etat, il enfreint aussi la laïcité. Lorsque François Fillon s'était rendu à Rome en 2011 pour y assister à la béatification de Jean Paul II, le Parti socialiste avait à juste titre protesté, au nom de la laïcité. Quand trois ans plus tard Manuel Valls s'y rend pour sa canonisation, le PS approuve. Comprenez qui pourra ! On marche au pas sur les principes. On ne peut justifier la chose au nom des relations entre Etats. Manuel Valls n'a rien négocié à Rome. Il ne s'y trouvait pas pour évoquer des problèmes diplomatiques. Des cérémonies de canonisation n'ont de sens que religieux. Entendons-nous. Si Manuel Valls le voulait, il avait tout à fait le droit d'assister à un tel événement, mais à titre privé et sur ses deniers propres. Son admiration pour Clemenceau aurait pu d'ailleurs lui montrer la voie. En 1918, l'archevêque de Paris annonce un Te Deum à Notre-Dame de Paris en mémoire des morts de la guerre. Clemenceau, alors Président du Conseil, fait adopter par les ministres le refus d'y assister à titre officiel. Clemenceau s'en explique : séparation laïque oblige. Une décision exemplaire, car respectueuse de tous les citoyens et non des seuls croyants.

Tout se passe désormais comme si les athées ou les agnostiques, qui quant à eux ne demandent nullement à la République de satisfaire des revendications communautaristes, étaient tenus pour quantité négligeable. Leur discrétion par respect de la laïcité et de l'universalité de la chose publique les dessert alors qu'elle est à leur honneur. Un autre exemple. Dans une déclaration à l'Observatoire de la laïcité, Madame Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education nationale, vient de permettre aux accompagnantes scolaires, au passage limités aux seules "*mamans*", de porter un signe religieux dans l'exercice de leur fonction. La laïcité implique l'égalité des droits des divers croyants et des athées. En toute logique, un(e) accompagnant(e) athée aura donc également le droit de porter un tee-shirt stipulant "*Dieu n'existe pas*". Si on ne lui accorde pas ce droit, en soutenant que ce serait du prosélytisme, on fait deux poids deux mesures. Etrange interprétation de la laïcité, réduite à un égal traitement des seules religions et non de toutes les convictions. Pourquoi les athées n'auraient-ils pas le droit de mettre en avant leur choix spirituel, comme des croyants le font ? Au nom de quoi une telle discrimination ? Par ailleurs Madame Vallaud-Belkacem réitère l'erreur qu'avait dû corriger la commission Stasi en proposant la Loi de 2004. En refusant de définir une même règle pour tous les établissements scolaires, conformément à l'indivisibilité de la République, elle dessaisit la laïcité de son statut de principe constitutionnel dans la hiérarchie des normes, et l'abandonne à la diversité des rapports de force locaux. Ce n'est pas la meilleure façon de la défendre.

Approfondissons cet exemple. Une conduite à prétention civique ou éthique doit pouvoir s'universaliser pour être recevable. Concrètement, une mère de famille musulmane ou catholique accepterait-elle que son enfant soit accompagné en voyage scolaire par un athée portant un tee-shirt mentionnant son choix spirituel athée ? Non sans doute. Un enfant de famille athée ne peut davantage être accompagné par une mère voilée ou un père coiffé d'une kipa. Car enfin un voyage scolaire n'est pas une sortie touristique. Le régime des libertés qui prévaut dans la société civile ne saurait donc être étendu à l'école, ni aux activités scolaires, qui concernent des élèves mineurs soumis à l'instruction obligatoire. Un voyage scolaire, c'est encore l'école, et d'ailleurs en cas d'accident c'est l'Education Nationale qui assure. L'obligation de réserve des enseignants, des conseillers d'éducation, doit donc valoir également pour les personnes qui sont volontaires pour accompagner des voyages scolaires. Parler de "*mamans*" (pourquoi pas de "*papas*" ?) c'est mettre en avant le rapport familial parent-enfant. Mais celui-ci ne vaut comme tel que pour l'enfant de l'accompagnant. Pour tous les autres, enfants-élèves, il ne saurait valoir, et la "*maman*" ou le "*papa*" n'est perçu(e) que comme accompagnant scolaire. C'est donc le rapport accompagnants scolaires-élèves qui est en jeu, et non le rapport enfant-maman. Recentrons nous sur la fonction rempée et le régime de droit qu'elle requiert au lieu de brouiller les pistes par une présentation compassionnelle. Cette neutralité n'a rien d'arbitraire : elle promeut le minimum de distance à soi qui conduit à respecter le droit pour d'autres personnes d'avoir des convictions différentes.

La laïcité se définit par une exigence et pas seulement par un droit. C'est pourquoi elle est un levier d'émancipation. Tout adulte encadrant une activité scolaire doit comprendre que l'élève n'est plus seulement l'enfant. Une deuxième vie s'ouvre à lui, qui ne nie pas la première mais la dépasse. Un élève, c'est un être qui s'élève. Mettre en avant ce qui unit plutôt que ce qui divise est alors essentiel. Toute personne volontaire pour accompagner une activité scolaire peut le comprendre sans

avoir à se sentir blessée ou niée. La concorde est plus sûrement assurée par une telle retenue que par une manifestation spontanée de la religion ou de l'athéisme, surtout en présence de jeunes gens influençables. Et qu'on ne dise pas qu'en cas d'exigence de neutralité vestimentaire une seule religion serait stigmatisée, puisque la déontologie laïque proscrireait aussi bien la croix charismatique, la kipa, le voile, et le fameux tee-shirt de l'athée.

Finissons par l'Europe. Le pape est venu haranguer le parlement de Strasbourg. Pourquoi un tel privilège conçu par Martin Schulz ? A quand une invitation du même type à un représentant de la Franc-maçonnerie ou de la Libre-Pensée ? En fait, il y a erreur de destination. Un parlement démocratique n'est pas un lieu de prêche, ni de propagande athée. Quant aux racines chrétiennes de l'Europe, elles relèvent d'une conception très partisane de l'histoire. Que fait-on des racines que sont l'humanisme antique, la médiation arabe qui en a sauvé l'héritage, le rationalisme des Lumières, la pensée sociale du dix-neuvième siècle, les droits humains conquis souvent contre l'Eglise ou malgré elle ? Et qui les représente ? Le souci de l'humain, au demeurant, est venu bien tardivement à l'Eglise institutionnelle, qui n'a pas répugné à user des deux glaives chers à Bernard de Clairvaux, canonisé par l'Eglise, ni à lancer l'Inquisition contre les hérétiques prétendus, les juifs ou les musulmans mal convertis, les athées ou les francs-maçons. Cette Europe-là, conjuguant les bûchers, l'index des livres interdits, l'antijudaïsme chrétien dégénéré en antisémitisme sans que l'Eglise proteste, ne peut guère donner la leçon.

Après l'Europe néolibérale qui désespère les peuples, l'Europe vaticane se pose en supplément d'âme du néolibéralisme fatalisé. Au prix de la remise en cause de l'égalité de droits entre croyants et athées. Et du remplacement de la solidarité par la charité. Par ailleurs, celles et ceux qui subissent de plein fouet la privatisation des services publics ainsi que la destruction de la fiscalité redistributive et du droit du travail, exigées par une telle Europe, ne trouveront guère de consolation dans ce cléralisme d'un nouveau genre. Une fois encore, ce sont les plus démunis, les laissés pour compte, que l'on mystifie par de bonnes paroles qui laissent en l'état l'horreur économique. Pour eux, le *supplément d'âme d'un monde sans âme* est dérisoire. Beaucoup de croyants, comme naguère la philosophe Simone Weil, ont refusé que la religion serve de simple compensation et en ont appelé à une véritable politique sociale, irréductible à la charité.

Qui ne voit d'ailleurs que le nouveau couplage de l'ultralibéralisme et de la religion ressemble à s'y méprendre à l'idéologie propre au capitalisme sauvage du dix-neuvième siècle ? Exploitation sans frein toute la semaine, et aumône le dimanche. Ainsi l'Europe est en train de promouvoir de nouveaux privilèges pour deux religions. Celle du Dieu-Marché et celle du catholicisme. Les européens qui ne sont fidèles ni de l'une ni de l'autre apprécieront.

Henri Pena Ruiz,

ancien membre de la commission Stasi sur l'application du principe de laïcité
Dernier ouvrage paru : *Dictionnaire amoureux de la laïcité* (Editions Plon)
Prix de l'initiative laïque 2014 et Prix national de la laïcité 2014.

Les crèches de Noël n'ont pas leur place dans les édifices officiels

Il est hypocrite de s'abriter derrière l'art ou la culture pour justifier l'installation d'emblèmes religieux dans les édifices officiels de la République. Le culturel n'est pas le masque du culturel. Et l'Eglise doit rester séparée de l'Etat.

La République saura-t-elle faire respecter sa devise ? La laïcité ne consiste nullement à raturer toute trace des religions dans l'espace public, mais à traiter également les divers croyants, les athées ou les agnostiques. D'où le rejet de tout privilège officiel accordé aux uns ou aux autres. C'est pourquoi une crèche n'a pas sa place dans une mairie, un hôtel de région, un commissariat, un palais de justice, une école publique, bref dans les édifices officiels de la République.

Mais elle peut en avoir une dans une vitrine de magasin, dans une devanture de théâtre, dans une église et plus généralement dans tout espace public d'ordre privé, c'est-à-dire sans rôle étatique officiel. La séparation de l'Etat et des Eglises doit s'appliquer à tous les niveaux des collectivités territoriales, et le respect d'une telle exigence de neutralité des bâtiments officiels n'a rien d'offensant pour la religion. Il est simplement conforme au souci d'universalité et au principe d'égalité.

L'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 est très clair : *"Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions."* On ne peut prétendre qu'une crèche est une "exposition". Sauf si l'on veut tordre les mots en tous sens pour nier les évidences. Une *Annonciation* de Fra Angelico est une œuvre culturelle sur un thème religieux. Elle peut être présentée dans un musée, ou dans une exposition de peinture. Mais une crèche est avant tout un emblème religieux, présenté pour entretenir la tradition chrétienne.

La mise en scène de la nativité, avec le petit Jésus dont la tête auréolée symbolise l'incarnation divine, et les Rois mages en adoration, relève strictement du récit chrétien. Les mairies sont des maisons du peuple tout entier et non des seuls croyants. On ne peut oublier que la neutralité qui s'y impose est le signe évident de leur universalité. Vouloir violer cette neutralité par l'installation d'une mise en scène religieuse dans une mairie, c'est revendiquer un privilège, évidemment attentatoire au principe d'égalité.

L'invocation du culturel pour travestir une telle demande de traitement privilégié est une imposture. Elle constitue un prétexte partisan, greffé sur une acception contestable de la culture, assimilée à toute tradition ancestrale. En fait, le mot culture a deux sens contradictoires. Il peut recouvrir la soumission à la tradition, ou le dépassement de celle-ci à partir de son examen critique. Pour la laïcité, c'est un tel dépassement qui vaut, car il promeut l'émancipation en délivrant les êtres humains de pratiques oppressives trop souvent sacralisées. Rappelons qu'au nom des cultures, les religions ont imposé la notion machiste de chef de famille, l'excision du clitoris, la pénalisation de l'homosexualité, la lapidation pour adultère, l'infériorisation de la femme. L'amalgame entre culture et tradition pérenne joue souvent un rôle idéologique pour justifier l'injustifiable.

La confusion voulue entre culte et culture permet trop souvent de financer le culte en feignant de financer la culture. Les élus qui la pratiquent oublient leur devoir de promouvoir les principes républicains. A Paris, le financement public par le maire précédent de l'Institut des cultures de l'islam

(ICI) annonce déjà la confusion. Un institut « culturel » équipé de salles de prière, c'est étrange ! Cela a coûté plus de 800 000 euros aux contribuables parisiens, dont beaucoup sont athées.

Un code de conduite laïque des élus

Ajoutons les 70 000 euros en juin dernier pour organiser dans le salon d'honneur de la Mairie une fête religieuse dite "culturelle" alors qu'elle célébrait le ramadan... Difficile ensuite de rappeler à Robert Ménard qu'il ne doit pas installer une crèche dans la mairie de Béziers. Le préfet de l'Hérault l'a pourtant fait. Il s'est entendu objecter le contre-exemple de Paris. Il est urgent de rédiger un code de conduite laïque des élus. Cela éviterait d'ouvrir un boulevard à la droite extrême, qui usurpe la laïcité et n'en cultive que les apparences.

Jean-Marie Le Pen a dit de sa fille que sa référence à la laïcité était contingente, donc inessentielle. M. Ménard confirme, en violant la laïcité, y compris par une messe publique lors de la feria. Et Marine Le Pen confirme elle aussi en s'indignant qu'on ne veuille pas d'emblème religieux dans les mairies, ce au nom de "notre culture". Elle condamne les prières de rue musulmanes mais non les processions catholiques du Limousin (les "ostensions"). Deux poids deux mesures.

Ce qui à terme menace la République en en brouillant le sens, c'est le fait d'encourager les communautarismes religieux par clientélisme électoral. Au passage, on gratifie ce dernier du nom pudique de "pragmatisme". La laïcité, c'est l'égalité liberté liée au sens du bien commun à tous, source de fraternité. N'oublions pas l'universel.

* *Le Monde* , 25-26 décembre 2014

Assemblée générale

samedi 6 décembre 2014

au Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges

Excusé(e)s : Mme M. PORTEOUS représentant la Préfecture, Mmes, MM. R. AIGOIN (Cons. Gal), N. BONANNO, A. BOULET, R. BOURRIER, M. COLOMBAIN, G. CORNET, J.P. COUDERC, P. DELMEE, J. DELRUE, M. DUFOUR, J.C. GAILLARD, N. GALVIER, S. GAYSSOT (PCF), C. et D. GONZALEZ, D. et J. ILLES, D. LEYNAUD (PS), Y. PIQUET, D. ROCHER, F. ROJAS, Ch. ROUSSON, A. SEBELIN, J. VIALA, S. VIREBAYRE.

Associations excusées : EEDF.

Présent(e)s : Mmes MM. S. BAUMLE, J.M. CAPUANO, M. CHABOT, M. COUDERC, M. DESHOIRS, H. FUMEL, G. GALVIER, F. GAUDRY (Cons. Gal), E. INESTA, Cl. LOCATELLI, Cl. MATHIEU, E. MICHEL, M. MOUTET, J. PITT, A. ROUSSON, D. et J.M. ROUYRE, B. ROUX, A. SEBELIN, J. VACQUIER.

Associations représentées : ADATEEP, ADPEP, APMAIF, Autonome, FCPE, FSU, GODF, LP, UL DDEN, UNSA-Education.

Accueil, café, début des travaux à 9 h 45, émargements, cotisations.

En s'excusant pour son absence, la représentante de Monsieur le Préfet (Madame Myriel PORTEOUS) a souhaité rencontrer l'OLL. Une délégation sera donc reçue le 13 janvier.

Ordre du jour :

- Bilan d'activités
- Bilan financier
- Projets 2015
- Questions diverses

1. Rapport d'activité 2014

Comme chaque année, notre Assemblée générale se réunit au plus près de l'anniversaire du vote de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises et de l'État.

L'OLL rappelle à cette occasion les valeurs de "*l'universalisme républicain*". Depuis la Révolution française et la Déclaration des droits de l'homme, la devise Liberté - Egalité - Fraternité, s'est imposée. Elle doit être inscrite sur toutes nos écoles communales, il nous appartient d'y veiller. Avec la loi de 1905, la trilogie s'est complétée par la Laïcité.

Ayant milité depuis sa création pour que soit instituée une journée nationale de la laïcité, l'OLL maintient cette revendication et se félicite de la circulaire du ministère de l'Education nationale sur la commémoration de la loi de 1905, et s'engage à en suivre la mise en œuvre.

La laïcité a été gravement mise en cause, le 30 décembre 1959, par la loi Debré de financement des écoles privées qui se trouve de fait élargie par la réforme en cours dans l'Education. L'OLL soutient toutes les actions menées pour l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois et dispositions anti-laïques qui l'ont suivie.

Créé après le discours de Latran du président Sarkozy, l'OLL dénonce l'attitude qui conduit d'un côté à la promulgation dans les écoles d'une charte de la laïcité et de l'autre, permet le financement sur fonds publics des activités périscolaires des écoles privées religieuses. Il est par contre appréciable que le Ministère se préoccupe de la formation des enseignants au sujet de la laïcité.

La lettre aux élus d'Henri PENA-RUIZ publiée le 1er décembre, résume bien nos préoccupations actuelles. Par exemple, alors qu'une réforme des régions est en cours pour réduire les dépenses, comment accepter que perdure le Concordat Alsace-Moselle où les cultes restent financés par l'État ? Comment justifier une inégalité de traitement à l'intérieur d'une région élargie ?

La défense de la laïcité est devenue une lutte sans relâche au vu des menaces sociétales et politiques qui pèsent sur ce principe républicain. C'est cet engagement qui est à l'origine de l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL).

Le danger reste grand de l'imposture de certains qui s'affichent comme "défenseurs de la laïcité" quand il s'agit de l'islam. Ainsi au Front national qui convoque la laïcité quand il s'agit de la confession musulmane. On ne l'a jamais entendu s'insurger contre le financement public de l'enseignement catholique et les lois anti-laïques comme la loi Debré ou la loi Carle.

La jeunesse a la capacité à déjouer les pièges de la pensée anti-laïque et raciste. Dans le même temps, il faut agir pour l'aider à éviter tout repli communautariste et la radicalisation religieuse liée à la crise de notre société. D'où, l'importance d'une instruction scolaire gratuite, indépendante, hors de toute conviction religieuse.

Suite à l'Assemblée générale du samedi 14 décembre 2013.

☐ mercredi 15 janvier 2014 : participation à l'AG de l'Association Prévention MAIF, membre fondateur de l'OLL.

☐ vendredi 31 janvier : Présence à l'inauguration des nouveaux locaux de la Ligue de l'Enseignement - FOL, membre fondateur, rue des Clapiers

☐ **jeudi 6 février : CA de l'Observatoire.** Election du Bureau. Tour d'actualité des atteintes à la laïcité (voir communiqué de l'OLL). Réforme des rythmes et activités péri scolaires ; venue d'E. KHALDI. Voir une lettre pour les municipales. Emplois publics et carte scolaire.

Actions permanentes : obsèques civiles, Darwin...

☐ mercredi 19 février : participation à l'AG extraordinaire de l'ADATEEP, membre fondateur.

☐ samedi 8 mars : participation à la cérémonie à la stèle du camp de Rieucros

☐ **mardi 15 avril : Conférence débat avec Eddy KHALDI sur l'Ecole et la laïcité** (financement), salle Urbain V, organisée par l'Observatoire. Intervention le matin sur radio 48FM. Participation moyenne, peu de débats (intervention pour la 3e fois en Lozère).

☐ mardi 22 avril : participation à l'AG de la FOL 48 - Ligue de l'Enseignement, membre fondateur.

☐ jeudi 25 avril : lettres aux maires de Florac et Marvejols sur l'Arbre de la laïcité.

☐ mercredi 11 juin : participation à l'AG des PEP 48, membre fondateur.

☐ **mardi 24 juin : CA de l'Observatoire.** Point d'actualité. Danger de l'affiche "*Charte de la laïcité expliquée aux enfants*". Pb péri scolaire. Pb de Serverette. Coordonnées de Gérard Bouchet à voir. Actions permanentes : obsèques civiles, Darwin...

☐ **jeudi 31 juillet** : participation à l'hommage rendu à **Jean Jaurès** : rappel de son rôle pour la loi de 1905 (Midi Libre en a rendu compte).

☐ **mercredi 5 novembre** : participation au **débat sur la laïcité** à Saint-Chély d'Apcher, dans le cadre de la réunion inter-conseil de la vie lycéenne de Lozère, à l'invitation des élèves élus de Théophile Roussel à Saint Chély, Chaptal et Peytavin à Mende, soit 45 élèves et des enseignants ou personnels "vie scolaire" (Midi Libre en a rendu compte). Forte demande des lycéens. Réunion prévue le 20 janvier au Rectorat.

☐ **lundi 10 novembre : CA de l'Observatoire de la laïcité.** Point sur la rentrée scolaire ; demande des textes du privé hors contrat. Arbres de la laïcité : nouvelle intervention OLL à voir. Obsèques civiles : courrier Mende ; relance mairies et proposition d'affichettes : voir AG. Expo Darwin. Conférence débat en 2015 : contact avec Gérard BOUCHET. Demande d'audience à la préfecture à voir. Propositions de projeter le documentaire "*Et la Laïcité dans tout ça ?*" lors de l'AG et projection publique du film "*Les 3 vies du Chevalier*". Formation à la laïcité des enseignants : voir le rectorat et lettre à la directrice de l'antenne mendoise de l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education).

☐ mardi 18 novembre : lettre au Sénateur-maire de Mende sur les difficultés d'organisation d'obsèques civiles dans sa ville. Demande de délibération.

☐ mardi 18 novembre : lettre à Madame la Directrice de l'ESPE pour demander une entrevue.

☐ samedi 29 novembre : participation à l'AG de l'UL DDEN, membre fondateur.

Soit **en résumé** une "petite" année :

☐ 3 réunions du CA de l'OLL,

☐ 8 participations à des initiatives publiques ou aux AG des membres fondateurs.

☐ la **conférence débat avec Eddy KHALDI à Mende**,

☐ un débat avec des lycéens à Saint-Chély d'Apcher.

Discussion et Vote à l'unanimité du rapport d'activité.

2. Bilan financier & fonctionnement

Rapport financier Décembre 2013/ Décembre 2014

Recettes		Dépenses	
Adhésions individuelles :	360,00	Remboursement déplacements :	
Adhésions organisations :	75,00		
Repas AG du 14/12/2013 :	300,00	Facture repas AG du 14/12/2013	272,00
Location Exposition Darwin :		Facture hébergement E KHALDI :	106,00
Remboursement repas Khaldi :	75,00	Facture repas E KHALDI :	89,00
Aides subventions :		Facture déplacement E KHALDI :	375,20
Solidarité :		Facture hébergeur site :	28,66
Divers :		Frais envoi chéquier :	0,90
		Divers	
TOTAL :	810,00	TOTAL :	871,76

:
Résultats de l'exercice : Recettes : 755,00
 Dépenses : 871,76

- 61,76

Rappel - Situation financière au 30/11/2012 : + 2124,07

Rapprochement de trésorerie :

Situation des comptes au 31/07/2013 (compte BP) : **2 062,31 euros**

Pour 2015, les cotisations sont maintenues : association 25 euros, individuelle 10 euros.

Discussion : Peu d'associations à jour de leur cotisation : une relance sera faite dès janvier. (la présence à l'AG de 10 membres fondateurs sur 14 et un excusé, montre l'attachement à l'OLL)
 Le bulletin d'adhésion 2015 sera joint au compte-rendu de l'AG.
 Demande est renouvelée d'une carte d'adhérent (la précédente est de 2010).

Vote à l'unanimité du bilan financier

Election des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend :

Les représentants des 14 organisations fondatrices (14 sièges non nominatifs) :

- ☐ Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP),
- ☐ Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP),
- ☐ Association lozérienne du Grand Orient de France (GODF),
- ☐ Association Prévention MAIF Lozère (AP MAIF),
- ☐ Autonome de Solidarité Laïque (ASL),
- ☐ Eclaireurs et Eclaireuses de France (EEDF),
- ☐ Fédération départementale de la Libre Pensée (LP),
- ☐ Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE),
- ☐ Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats,
- ☐ Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques (FOL),
- ☐ Mutuelle Assurance de l'Education (MAE),
- ☐ Office central de coopération à l'école (OCCE),
- ☐ Union lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN),
- ☐ Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

Il faudrait obtenir qu'un membre soit présent aux CA pour représenter l'association.

Les représentants des adhérents directs (7 sièges) :

Elus en 2013 : Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Edmond MICHEL, Giovanni PERRI, Roger PIC, Yves PIQUET, Bernard ROUX.

Yves PIQUET ayant quitté le département (mutation en Guyane) doit donc être remplacé

Après appel à candidatures, Michel COUDERC qui a laissé la présidence de l'ADATEEP est élu, et les six membres sortants sont réélus à l'unanimité :

Rappel bureau : Le CA du 6 février 2014 avait reconduit celui de 2013 tout en regrettant qu'il soit exclusivement masculin : Secrétaire Joël PITT (LP), secrétaire adjoint Joël ILLES, trésorier Alain ROUSSON (UNSA-Education), trésorier adjoint Daniel GONZALEZ (FOL), président Jacques VACQUIER (DDEN), vice-présidents Jean Michel CAPUANO (GODF) et Michel COUDERC (ADATEEP).

Le nouveau bureau sera élu par notre prochain CA en janvier.

3. Propositions et perspectives pour 2015.

1. Commémoration de la loi du 9 décembre 1905 (110e anniversaire)

1.1 Plantation d'arbres de la laïcité : Courrier a été adressé le 25 avril 2014, aux maires de Marvejols et Florac. Seul le premier a répondu le 17 juillet qu'il y était favorable et qu'il allait voir avec son Conseil municipal. (délibération prise en septembre C. MATHIEU va suivre).

Audience sera demandée au maire de Florac.

Préparation 1905 - 2015 : 110e anniversaire (voir préfecture).

1.2 Journée de la laïcité vote positif du Sénat et demande de l'Observatoire national de la laïcité en novembre 2013. L'AG décide l'envoi d'une lettre au député, au président de l'Assemblée nationale, aux présidents des groupes parlementaires, à la presse (copie à la préfecture).

La circulaire 2014-158 du 25/11 du ministère de l'Education nationale prévoit cette année des actions pour la **commémoration de la loi de 1905** : Mme Sophie CHATEL, proviseur vie scolaire a été nommée référente laïcité pour l'académie de Montpellier.

Demande audience à l'Inspection académique des DDEN ce lundi pour voir les initiatives suite à la circulaire du MEN et éventuellement rencontrer la référente laïcité du rectorat.

2. L'Ecole.

2.1 Suivi des actions antérieures : Présence de la **Devise républicaine** sur les écoles publiques. Ajouter Laïcité ?

Charte de la laïcité : outre son affichage, suivre les retombées locales. Danger de l'affiche "Charte de la laïcité expliquée aux enfants" : voir critique par Eddy KHALDI.

Le règlement départemental des écoles primaires fait référence à la charte.

Accompagnement des **sorties scolaires** dérapage de la Ministre sur le port du voile.

Académie de Poitiers : dérapage sur la "prévention de la radicalisation en milieu scolaire".

2.2 La formation à la laïcité des enseignants : rôle de l'OLL. Courrier a été adressé à la Directrice de l'ESPE pour lui faire part de nos préoccupations (rappel initiative PENA-RUIZ). H. FUMEL va suivre. Voir aussi lors de la venue de Gérard BOUCHET.

Auprès des élèves, suite au "succès" de l'intervention du 5 novembre à Saint Chély, les délégués élèves du lycée Emile-Peytavin ont demandé un débat dans leur lycée "avec des intervenants motivés". D'autre part, une réunion est prévue au Rectorat le 20 janvier.

2.3 L'école laïque en Lozère : Les effectifs élèves sont en légère hausse dans le public. Le rapport public-privé est favorable à l'école laïque (voir courbes Inspection Académique). En primaire, les suppressions d'emplois (2 à cette rentrée) n'ont pas permis les ouvertures souhaitées (Grandrieu...) malgré les postes d'enseignants en "surnombre".

La commune de Rousses retrouve "provisoirement" une école publique depuis le 1er décembre. L'AG 2013 de l'OLL s'était prononcée pour une ouverture partout en cas de besoin scolaire reconnu.

Les **locaux scolaires** communaux connaissent des évolutions positives (constructions, rénovations...) : Aumont-Aubrac, Banassac, Barjac, Balsièges (au quartier du Luxembourg), Ispagnac, Le Chastel Nouvel... Mais aussi les perspectives pour Chabrits malgré le retard pris...

Second degré : Contenus d'enseignement (le fait religieux...).

Recrutement des enseignants : *Pôle emploi* et *Le Bon coin* ! La crise de recrutement frappe plus durement la Lozère et l'arrière-pays de l'Académie dans toutes les matières.

Problème pour les filières notamment dans le technique et professionnel.

Midi Libre économie : 3 établissements bénéficient de pages : tous les 3 du privé (deux de Marvejols et un de Saint Chély).

2.4 Le privé : Ecoles confessionnelles : de la Loi Debré à la loi Carle. Son application en Lozère (Mende). Demande d'abrogation (voir **motion Loi Carle adoptée l'an dernier**)

Soutien aux actions pour la suppression de la Loi Debré.

Financement des écoles privées : Problème de Serverette privé et de son financement. J. PITT suit cette question. Rôle de l'OGEC. Demande de vérification de la légalité des financements, contrôle des délibérations et situation de ce établissements au point de vue contrat (rappel de la situation de la commune de Rousses).

2.5 Mise en place des rythmes, activités péri scolaires : Un bilan départemental devra être établi. Pour les activités péri éducatives, la gratuité n'est pas de mise partout (Le Monastier 36 euros par an). Laïcité des activités et des intervenants (Mende...).

Le **financement** des activités périscolaires. Financements privés dans les écoles publiques, démarchage des familles ; interventions "commerciales". (risque de marchandisation, .AXA...),

Financement des activités péri scolaires des écoles privées :

Proposition de motion sur le financement du privé hors cadre de la loi Debré. Le privé a entamé une réflexion pour appliquer la réforme.

Ecole Saint Joseph : appel aux dons "révisionniste" et sur Midi Libre accompagne les reliques au Carmel de Mende : cela peut-il constituer une activité péri éducative dans le cadre du "caractère propre" ? Et la catéchèse ?... Influence des extrémistes catholiques...

2.6 Information sur la **FAPEC** et les associations de parents d'élèves. (Abécédaire de l'égalité).

2.7 Refus du Concordat Alsace-Moselle (motion 2012 rappelée dans la motion générale 2013) Le 6 octobre dernier, nous avons appris que l'Observatoire de la laïcité ré-ouvrait le dossier suite à certaines des activités (Strasbourg).

Avec la nouvelle carte des régions ? Comment accepter que perdure le Concordat où les cultes restent financés par l'État. Comment justifier une inégalité de traitement à l'intérieur d'une même région élargie ?

Situation de la Guyane et Mayotte où la loi du 9 décembre 1905 ne s'applique pas non plus.

2.8 Exposition Darwin : perspectives en Lozère, voir en CA pour remplacer B. ROUX..

3. Société

3.1 Action pour les Obsèques civiles relance départementale : à faire.

Lettre au Sénateur-maire de Mende le 18 novembre : pas de réponse.

Rappel : 2011 et 2012, Banassac, Rimeize, Albaret Sainte Marie, Le Fau de Peyre, Sainte Enimie, Badaroux, Saint Symphorien, Les Monts Verts et Hures-La Parade.

2013, Saint Bazile, Nasbinals, Bédouès, Grèzes, courrier de Marvejols, Le Bleymard, Canilhac, Montrodât, Chirac, Florac, Barre des Cévennes, Montbrun, Laval-Atger, Balsièges, Chanac, Chasseradès, Les Salces.

2014, élections municipales. Il faut relancer pour 2015.

3.2 Action contre les atteintes à la laïcité.

Les crèches dans les lieux publics : TA de Nantes saisi par la LP sur les crèches (voir doc. du 2 décembre 2014) repris par les médias (Midi Libre de vendredi, télé....) : l'action menée depuis des années par la Libre Pensée prend un tout autre ton du fait d'une action concertée type "*la crèche pour tous*" (mairies de Béziers, Beaucaire...). Provocation ayant pour but de se mettre volontairement dans l'illégalité pour attaquer la loi de 1905.

En Lozère lors des Commémorations, place des offices religieux (mairie de Mende...) et participation des représentants de l'Etat à qualité aux offices religieux (rappel gouvernement Clémenceau après l'armistice de 1918 : pas de ministre aux offices religieux). Installation de l'évêque de Tulle. Sainte-Geneviève, le préfet en uniforme à la cathédrale (Midi Libre du 21 novembre).

Guerre 1914-1918 : soutien aux actions en faveur de la reconnaissance des "**fusillés pour l'exemple**".

2e Guerre mondiale : La Résistance fait l'objet d'attaques (Bourrillon devant le collège, texte appel aux dons de l'école Saint Joseph...). Présence à la stèle de Rieucros autour du 8 mars.

3.3 La montée du racisme et de la xénophobie. Situation internationale : Etat islamique ; Palestine-Israël ; violences raciales aux USA...

En 2015, à l'occasion du 110e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'État, l'OLL réaffirmera ses engagements définis dans ses statuts, sa charte et les motions de ses assemblées générales annuelles. Il essaiera de développer son action et sa visibilité dans le contexte parfois difficile de notre département et notamment en direction de la jeunesse.

- **En avril : Conférence débat à Mende sur la laïcité avec Gérard BOUCHET.**
- Projection du film **les 3 vies du chevalier de la Barre** à Mende (Salle Urbain V?) : J. M. CAPUANO et J. PITT en sont chargés.
- **Voir comment proposer une solution budgétaire aux communes pour ne pas reverser au privé les sommes budgétisées pour des activités périscolaires dans le public .**
- **Lors de l'audience prévue à la Préfecture, le mardi 13 janvier faire connaître les initiatives de l'OLL et poser les questions soulevées par notre assemblée générale.**
- **Saisir l'Observatoire national de la laïcité de tous les problèmes rencontrés en Lozère.**
- La proposition de 2013 de faire imprimer des autocollants sur le thème de la défense de la laïcité est réitérée.

4. Questions diverses

1. RESF, message reçu et appel à manifester :

"...Vous avez certainement déjà entendu parler de RESF 48, puisque plusieurs syndicats enseignants connaissent déjà nos actions en faveur des familles de demandeurs d'asile déboutés et nous soutiennent activement. Je me permets de vous solliciter car la situation est de plus en plus dure pour ces familles, et pour leurs enfants. Trois familles sont à ce jour (quatre bientôt peut-être) menacés d'expulsion très rapide en Lozère. Dans le passé, RESF parvenait à éviter des drames humains et à obtenir des régularisations à force de ténacité, de courriers et de rendez-vous en préfecture. Aujourd'hui la situation a changé, et s'il n'y a pas de réelle mobilisation, ils seront chassés de force de France. Une grande **manifestation aura lieu le 10 décembre à 18h, place Urbain-V devant la cathédrale, à Mende. Si vous pouvez diffuser l'information, nous vous en serions très reconnaissants. Si vous en êtes d'accord, j'envisageais également de vous inscrire sur la liste des organisations (associations, syndicats, partis) que nous informons de nos actions les plus visibles.** Cela ne vous engagerait à rien d'autre qu'à accepter de recevoir de temps en temps des mails appelant à manifester. Je me tiens bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir mes sincères salutations.

Elisabeth Andréani pour RESF 48 (04 66 31 09 08) elisa.andreani@free.fr

Mandat est donné au président de recevoir les messages concernant **les actions menées en Lozère** pour diffusion dans l'OLL.

2. Information de la Libre Pensée : l'association peut aider pour la "débaptisation".

La projection prévue de "Et la Laïcité dans tout ça ?" de Philomène ESPOSITO (Pampa productions, 2012) diffusé sur la 2, le 2 septembre dernier à 23h25, est reportée.

Ce documentaire est disponible sur Internet www.youtube.com/watch?v=YdehCYPLt1w

Fin des travaux 12 h suivis de l'apéritif et du traditionnel "banquet républicain".

Communiqué de presse

Le Conseil d'Administration de l'Observatoire de la laïcité de Lozère réuni le jeudi 6 février 2014, Espace Jean-Jaurès à Mende dénonce les nouvelles atteintes graves portées aux lois et principes républicains depuis son Assemblée générale du 14 décembre dernier. Par exemple :

❑ **L'affaire dite Dieudonné**, attaque raciste et antisémite sur fond de scandale financier pour laquelle aurait dû s'appliquer rigoureusement la loi Gayssot et qui a donné lieu à un débat sur la liberté d'expression pouvant déboucher sur des décisions liberticides. Rappelons que dans le même temps le blasphème reste répréhensible en Alsace-Moselle du fait d'un statut dont l'OLL demande toujours l'abrogation.

❑ **La visite au Vatican** du Président de la République. Cette initiative est dommageable lorsque la démarche est effectuée par un élu républicain, même dans le cadre des relations dites internationales. Le Vatican n'est pas un Etat. Lorsque les Papes viennent en France, ils intitulent leur voyage "*visite pastorale*".

❑ Le regain en Europe des **attaques contre les droits des femmes** et notamment l'IVG, qui ont permis en France à certains élus d'envisager d'intervenir contre la loi Veil.

❑ **La manifestation dite "jour de colère"**, dans un fourre-tout factieux réuni par la seule haine idéologique contre la République. Elle a donné lieu à des violences qui n'étaient pas sans rappeler l'émeute fasciste d'il y a 80 ans.

❑ **La "rumeur" sur les écoles** et la demande de l'abandon de "*l'ABCD de l'égalité*" qui n'est qu'une expérimentation contre les stéréotypes filles-garçons à l'école, loin des fantasmes d'un supposé enseignement d'une prétendue "*théorie du genre*".

❑ La nouvelle **manifestation contre le mariage pour tous**, avec l'implication de l'église catholique et du culte musulman, pour faire retirer une loi qui ne remet pas en cause les conditions des mariages religieux mais élargit les droits de tous les citoyens de la République dans le cadre de l'état-civil.

❑ **Le projet de loi sur la famille** avec l'incroyable reculade du gouvernement sur un texte qui ne comportait ni procréation médicalement assistée (PMA), ni gestation pour autrui (GPA) mais constituait un nouveau progrès attendu pour les familles françaises : droits dans les familles recomposées, "*contrat de coparentalité*", adoption simple (sans rompre le lien avec la famille biologique), statut de pré-majorité pour les adolescents, droits pour les enfants "*nés sous X*", etc.

Toutes ces initiatives, avec des degrés divers, pour des raisons idéologiques et politiciennes évidentes tentent de remettre en cause **le "vivre ensemble" que constitue la laïcité dans notre pays**.

Le Conseil d'Administration de l'Observatoire de la laïcité de Lozère regrette le manque de cohérence et de vigueur des pouvoirs publics et les reculs du gouvernement face à des attaques aussi graves. Il donne ainsi raison aux mobilisations réactionnaires et brouille un peu plus le clivage gauche-droite.

La multiplication de ces faits a pour terreau le manque de vigilance et de réaction et s'appuie parfois sur des complaisances coupables. **L'Observatoire de la laïcité de Lozère appelle les Citoyennes et les Citoyens** à se mobiliser pour la défense des droits, leur élargissement dans le cadre de la légalité républicaine.

Mende, le 6 février 2014.

Vie de l'OLL

Conseil d'administration du jeudi 6 février 2014

Maison des syndicats – Espace Jean-Jaurès à MENDE .

Excusés : Hervé FUMEL, Philippe GODÉ, Catherine GONZALEZ, Joël ILLES, Edmond MICHEL, Giovanni PERRI, (ADPEP, OCCE)

Présents : Sandrine BAUMLÉ, Laurent CALMELS, Jean Michel CAPUANO, Hugues CAUCAT, Michel CHABOT, Daniel GONZALEZ, Emmanuel INESTA, Claude LOCATELLI, Régine MARTIN, Roger PIC, Yves PIQUET, Joël PITT, Alain ROUSSON, Jacques VACQUIER. (ADATEEP, APMAIF, ASL, FCPE, FSU, GODF, Ligue de l'Enseignement - FOL, LP, MAE, UNSA Education, UL DDEN).

Début des travaux : 17 heures (Le symbolisme de la date et du lieu de cette réunion n'échappent à personne).

Le CA souhaite la bienvenue à la nouvelle présidente de la FCPE et se félicite du retour de ce membre fondateur, qui avait été absent trop longtemps. Le rôle des parents d'élèves est primordial pour l'Ecole publique, l'actualité le prouve encore.

Election du Bureau

Le bureau 2013 est reconduit tout en regrettant qu'il soit exclusivement masculin : Secrétaire Joël PITT, secrétaire adjoint Joël ILLES, trésorier Alain ROUSSON, trésorier adjoint Daniel GONZALEZ, président Jacques VACQUIER vice-présidents Jean Michel CAPUANO et Michel COUDERC.

1. Depuis l'AG

1.1 La situation nationale : Des dizaines d'arbres de la laïcité ont été vandalisés en France (au moins 27 recensés dans la presse dont Angers 3 fois !). Les atteintes bien plus graves à la laïcité et aux lois républicaines se sont multipliées.

L'affaire Dieudonné : le racisme et l'antisémitisme sont des délits qui tombent sous le coup de la loi

Attaque contre les droits des femmes et la loi Veil

La manifestation dite "jour de colère" avec des violences organisées par des mouvements factieux

La "rumeur" sur les écoles alors que la promotion de l'égalité a toujours été dans les valeurs enseignées à l'école

La nouvelle manifestation contre le mariage pour tous avec de fortes implications religieuses

La loi sur la famille qui ne comporte pas PMA et GPA, "reportée" alors qu'elle contenait des progrès attendus...

Le gouvernement a souvent "mal géré" ces situations (voir proposition de Communiqué de presse).

Sur proposition de la Libre Pensée est ajouté au projet un point sur la rencontre du Président de la République avec le pape.

Partout le retour, dans la rue, à visage découvert, des forces ultraréactionnaires voire fascisantes, nous inquiète.

L'utilisation des moyens créés par les nouveaux réseaux sociaux leur facilite la communication des mots d'ordre.

Pour une plus grande efficacité, sur la base du communiqué, l'OLL rencontrera la presse et les parties prenantes du combat laïque pour des expressions conjointes.

1.2 En Lozère : rappel : camp d'entraînement et défilé des "identitaires" (Châteauneuf de Randon), portrait d'Henri Bourrillon badigeonné en rouge, incrustations dans les sites Internet, tentatives "révisionnistes" contre le Camp de Rieucros, la Résistance lozérienne...

1.3 Sur un tout autre registre, problème des agents techniques au Lycée Emile Peytavin évoqué lors de l'AG de décembre (lecture du courrier adressé par l'OLL à Madame le Proviseur).

La "rumeur" et l'appel au "boycott scolaire" voir circulaires nationales et communiqué du CNAL. Aucun problème en Lozère.

2 - Activités en cours, prévues ou à prévoir

2.1 en milieu scolaire noms donnés aux écoles ; la devise républicaine (privé aussi ?) - ajout laïcité ; charte de la laïcité.

Présence des écoles publiques lors des commémorations. Pour Mende outre 11 novembre et 8 mai fériés, la Forêt des poilus, le 27 mai (demande du privé d'intervention de la CPD Musique...), sortie au Mont-Mouchet.

2.2 Réforme des rythmes scolaires, financement des activités périscolaires : Compte-rendu du RDV des DDEN à la mairie de Mende le 22 janvier, 5 DDEN sur 7 (2 excusés). M. Bötsch et Mme Couderc ont été nos interlocuteurs : aucun élu présent. Nous avons regretté, d'abord le retard pris à nous répondre courrier du 26 novembre et rappels par courriel ; puis de ne pas pouvoir présenter les DDEN de Mende à M. le Sénateur-maire. Après notre rappel sur le rôle des DDEN prévu par la loi (Code de l'Education) pour les activités périscolaires, nos interlocuteurs ont reconnu une erreur de leur part et ont proposé de nous donner toutes les informations concernant la mise en place des rythmes scolaires sur la commune. Listes des associations, statuts, durée des contrats...

Ont été ensuite évoqués les problèmes rencontrés depuis la rentrée ; la laïcité des organisations retenues : "*le loup dans la bergerie*" selon l'expression d'un IEN ; la qualification des intervenants (BAFA et "indépendants") casier judiciaire et formation, éviter qu'il soit les propagandistes de leur support associatif. Les cas de l'ALOJ concurrente de la FOL pour les centre aéré et colonie de vacances..., de l'association Saint-Vincent-de-Paul...

Le mode de financement local (le privé qui refuse la réforme ?) mais aussi départemental pour les écoles rurales (sur 81 écoles 50 ont moins de 50 élèves dotation d'état de moins de 1500 € pour 30 écoles, moins de 500€ pour deux d'entre elles).

La mairie prévoit un financement séparé des activités périscolaires. Elle a obtenu une participation de 22 à 23 000 € de la CCSS. Pour le budget scolaire, nous devons veiller au calcul de la part élève reversée au privé dans le cadre de la loi Debré.

Sur ce sujet, la venue d'Eddy Khaldi est confirmée. Le thème en sera fixé autour de la **Réforme des rythmes scolaires, du financement des activités périscolaires du privé : "Une aggravation de la loi Debré", etc...**

Mardi 15 avril salle Urbain V à Mende à partir de 17 h 30.

Le texte d'Eddy Khaldi paru dans la revue des DDEN "*Le délégué*" de décembre fait un premier point sur ce nouveau financement du privé, hors temps scolaire (*voir dans ce numéro des Cahiers*).

2.3 Autres propositions d'actions retenue : S'adresser aux élus après les élections municipales.

2.4 Site internet à faire vivre et évoluer.

3. Point sur les actions reconduites : obsèques civiles ; expo Darwin...

3.1 obsèques civiles : Janine DELRUE est intervenue après l'AG, dans les communes du canton de Saint Amans et des résultats positifs sont prévus. Le CA prévoit une relance après les Municipales lors du courrier aux élus.

3.2 Expo Darwin : un bilan précis va être dressé et largement diffusé dans le département (voir Bernard).

4 - Emplois publics. Carte scolaire

4.1 Les emplois publics lozériens sont encore menacés dans les finances : 5 emplois ; dans l'Education nationale : 2 dans le 1er degré, 2 ETP en collège et 1 ETP en Lycée (à vérifier pour ce dernier)...

4.2 Education nationale : Les DASEN sont redevenus Inspecteurs d'Académie le 16 janvier. Reste à voir les prérogatives qui restent aux Recteurs ! L'IA de Lozère quitte, dans une certaine urgence, le département pour le Finistère. Son remplaçant prendra ses fonctions à la rentrée des congés de février.

Carte scolaire 2014, 48 écoles alertées sur 81 ! (les quelques ouvertures possibles comprises) et 2 emplois seraient retirés à la Lozère. Comme les gouvernements de droite précédents la discussion de la carte scolaire, prévue en février (calendrier arrêté...) aura lieu après les municipales... des ouvertures sont prévues (Chabrits, Chastel-Nouvel...) Accord de la mairie de Mende pour l'ouverture de la 4e classe à Chabrits.

Le maire de St Martin de Boubaux a été "informé" de la fermeture dès la rentrée prochaine (7 élèves attendus selon l'administration).

Tissu scolaire rural : Comme nous l'avions craint dès ce printemps, la solution aux financements insuffisants pour la mise en place de la réforme, est la fermeture des "petites" écoles. Le désert scolaire lozérien plus de 60% des communes sans école publique, doit-il continuer à s'étendre ? Ecole de Rousses.

5. Fonctionnement : Trésorerie.

5.1 L'OLL a été présent : le 15 janvier à l'AG de l'APMAIF, à la réunion publique de la FCPE, le 31 janvier à l'inauguration des nouveaux locaux de la Ligue, rue des clapiers... Une AG extraordinaire de l'ADATEEP est convoquée le 19 février.

5.2 Point adhésions 2014 : une seule **Adhésion association** (ADATEEP) ; **25 Adhésions individuelles.**

5.3 Trésorerie : au 31.01.2014 : 1851, 17 € sur le compte.

La cotisation est inchangée : Associations 25 euros, et individuelle 10 euros minimum.

Pas de question diverse. La séance est levée à 18 h 45.

Conseil d'administration du mardi 24 juin

17h 30. Salle H. Rivière - 4e étage ; Immeuble Le Torrent - Avenue du Père Coudrin - MENDE

Beaucoup d'absents en cette fin d'année scolaire.

1. Point d'actualité et problèmes de laïcité en Lozère

1.1 Affiche Charte de la laïcité expliquée aux enfants (Ligue & Milan) ne semble pas parvenue jusqu'à Mende ; texte KHALDI.

1.2 Activités péri scolaires : financement et gratuité, risque de marchandisation des activités périscolaires (vente de CD musique à Mende, licences sportives....), laïcité des intervenants et danger de l'extension ainsi faite de la loi Debré, danger de municipalisation de l'école.
Calcul du forfait élève par les communes.

1.3 Serverette... TA trouver un plaignant, Lettre au maire ? à la préfecture ?

2. Activités à prévoir rentrée 2014 .

2.1 Prendre contact avec Gérard BOUCHET (intervenant au 100e Congrès des DDEN) Joël s'en occupe.

3. Bilan des activités :

3.1 Eddy KHALDI, participation moyenne, peu de débats.

3.2 Lettre aux maires de Florac et Marvejols (arbre de la laïcité) pas de réponse à ce jour. A relancer.

3.3 Obsèques civiles, voir relance aux maires en septembre.

3.4 Expo Darwin.... Bernard fera un bilan à l'automne.

3.5 Proposition de Jean-Michel : le GODF prévoit la projection des 3 vies du Chevalier de la Barre à Mende ou Saint-Chély. l'OLL appellera ses adhérents à y assister.

4. Fonctionnement : point sur les adhésions, finances...

4.1 Adhésions : 28 adhérents individuels, relance à voir auprès des associations.

4.2 Finances : Sur le compte BP : 2007,10 euros

Pas de question diverse. Fin des travaux 18 h 45

Conseil d'administration du lundi 10 novembre 2014

de 17 heures à 19 heures Espace Jean-Jaurès 48000 MENDE

Excusés : J-M. CAPUANO, H. CAUCAT, M. CHABOT, J. ILLES, C. LOCATELLI, R. MARTIN, G. PERRI, A. ROUSSON, B. ROUX - Autonome de Solidarité-Solidarité laïque, FCPE, MAE, UNSA Education...

Présents : S. BAUMLE, H. FUMEL, E. INESTA, J. PITT, J-M. ROUVEYRE, J. VACQUIER - AP MAIF, FSU, GODF, LP, UL DDEN.

CR du dernier CA (24 juin 2014). Rappel

1. Point d'actualité et problèmes de laïcité en Lozère :

1.1 Bilan de rentrée scolaire (public - privé) : effectifs école public 4530 élèves (+18) et privé 2406 élèves, (-69) ; collège public 2560 (-51) et privé 1135 (+33) ; lycée public 2114 (-16) et privé 1473 (-33).

Carte scolaire écoles public - privé : Grandrieu public demande une ouverture (refusée) ; privé est mieux loti (Fau de Peyre, Serverette...) ; Rousses (17 élèves) n'obtient pas l'ouverture d'école demandée.

Demande des textes du privé hors contrat.

1.2 Rythmes scolaires : bilan par l'administration (ML du 7/11), rester vigilants sur les points évoqués en juin (rappel : *financement et gratuité, risque de marchandisation des activités périscolaires (vente de CD musique à Mende, licences sportives...), laïcité des intervenants et danger de l'extension ainsi faite de la loi Debré, danger de municipalisation de l'école.*

Calcul du forfait élève par les communes....

1.3 FAPEC (argumentaire FCPE), et "entrisme" de certains parents dans les CE (égalité Filles-Garçons ; actions anti-laïques...). Extrême-droite tente de s'implanter partout.

1.4 sorties scolaires : voile ; activités scolaires et périscolaires : "mixité" public-privé (Mende Mont Mouchet...).

2. Activités:

2.1 à prévoir

2.1.1 Arbres de la laïcité : Florac, Marvejols (lettre du Maire) ; nouvelle intervention OLL.

2.1.2 Obsèques civiles : courrier à la mairie de Mende. Relance mairies et proposition d'affichette en mairie pour faire connaître la possibilité de salle communale : voir AG.

2.1.3 Expo Darwin.... voir Bernard bilan à l'AG.

2.1.4 Joël communique les coordonnées de Gérard BOUCHET (intervenant au 100e Congrès des DDEN) pour une intervention en Lozère.

2.1.5 Demande d'audience au Préfet : délibérations financement du privé ; rythmes scolaires...

2.1.6 Proposition de projeter le documentaire "*Et la Laïcité dans tout ça ?*" de Philomène ESPOSITO (Pampa productions, 2012) diffusé sur la 2e chaîne de télé, le 2 septembre dernier à 23h25... lors de l'AG ?

2.1.7 Revoir avec J.-Michel pour la projection du film "*Les 3 vies du Chevalier*" (de la Barre).

2.2 réalisées

2.2.1 Intervention auprès des lycéens, à la demande des enseignants et CPE : "*Concernant la réunion inter-conseil de vie lycéenne de Lozère qui aura lieu le mercredi 5 novembre au lycée Théophile Roussel de Saint-Chély, seront présents les lycéens élus de St Chély et des lycées Chaptal et Peytavin de Mende, soit 45 élèves. La thématique de la laïcité sera abordée en début d'après-midi (13h30 à 15 h 45). J'espère que tu pourras intervenir au nom de l'Observatoire de la laïcité de Lozère. L'objectif est de rappeler l'Histoire de cette valeur fondamentale de notre République et son évolution. Pourquoi demeure-t-elle essentielle ?*" Forte écoute et débat très intéressant, dépassement de l'horaire (16h30 et demande des lycéens : intervention pour tous dans les lycées). Réunion 20 janvier au Rectorat.

Une formation (D.U.) sur la laïcité est prévue.

Contact OLL à voir au Rectorat (délégué laïcité). Lettre à la directrice de l'antenne mendoise de l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education, ex-IUFM).

3. Préparation de l'AG 2014

3.1 Proposition : **Bec de Jeu samedi 6 décembre à 9h30** suivie du repas (impossibilité du centre pour le 13/12 initialement proposé).

3.2 Contenu outre les rapports et votes statutaires : projection documentaire ?

4. Fonctionnement : point sur les adhésions, finances...

Toujours des associations en retard de cotisation.

Au 31 octobre, 2062,31 euros sur notre compte bancaire doivent nous permettre de faire face aux activités prévues par notre prochaine AG.

5. Questions diverses.

5.1 Information de la Libre Pensée sur la "débaptisation" (Joël) : avis divergents des présents, l'OLL ne soutiendra pas, mais la LP pourra donner l'information lors de l'AG.

Observatoire de la laïcité de Lozère

Bulletin d'adhésion 2015



NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....

Téléphone :

e-mèl :@ :

Montant de la cotisation individuelle (10€ minimum) :

cotisation association (25€ minimum) :

Par chèque à l'ordre de l'OLL à adresser à :

Alain ROUSSON UNSA Maison des syndicats Espace Jean Jaurès 48000 MENDE.
ou Jacques VACQUIER 21B Rue des fleurs 48000 MENDE.

Bulletin interne de l'OLL – imprimé par nos soins – Ne peut pas être vendu.